



*CAHIER DES CHARGES – CONSULTATION EN VUE DE LA CREATION DU MAGAZINE
DE LA COMMUNE DE CRECY-LA-CHAPELLE*

OBJET : Consultation pour la réalisation de la maquette et du graphisme du magazine de la ville de Crécy-la-Chapelle et des parutions à suivre.

CONTEXTE : La ville de Crécy-la-Chapelle souhaite éditer un nouveau magazine destiné à informer les habitants et les visiteurs sur l'actualité, le patrimoine, les services et les projets de la commune. Le magazine sera distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres, les lieux publics et les commerces de la ville. Il sera également disponible en ligne sur le site internet de la mairie en format PDF

Dates de sortie prévisionnelles :

- Novembre 24 / Décembre
- Janvier 25
- Mai 2025
- Sept 2025
- Janvier 2026

OBJECTIFS : Le magazine doit être attractif, moderne, clair et facile à lire. Il doit refléter l'identité et les valeurs de la ville, ainsi que son dynamisme et sa diversité. Il doit mettre en valeur les actions et les initiatives de la municipalité, des associations, des entreprises et des citoyens. Il doit favoriser le lien social, le sentiment d'appartenance et la participation des habitants à la vie locale.

Il doit avoir deux niveaux de lecture possible :

- **IMAGES ET TITRES** : facile, sur la forme, le toucher du papier, superficielle, informative, qui laisse une impression agréable, claire, de dynamisme.
- **LECTURE** : Une autre vision plus sur le fond avec un regard plus structurel, politique (dans le sens politique de la ville), et une lecture plus experte des sujets.

IDENTITES ET VALEURS DE LA VILLE

- Ville patrimoniale, avec des bâtiments du 12eme siècle, un centre-ville fortifié
- Ville d'eau dont le surnom est la venise Briarde
- Histoire qui remonte au Moyen Age
- Environnement associatif riche et diversifié
- Ville solidaire tournée vers les séniors
- Approche environnementale
- Forte attractivité touristique
- Centre-ville très commerçant

PUBLIC CIBLE : Le magazine s'adresse aux Créçois et aux officiels extérieurs, à tous les publics, de tous les âges, de toutes les origines. Il doit être accessible et compréhensible par tous, en utilisant un langage simple et adapté. Il doit prendre en compte les besoins et les attentes des lecteurs, en leur

proposant des informations utiles, pratiques et variées. **Une partie doit être réservée au public jeune, 8/14 ans et peut être animé par le CMJ2 (conseil municipal des enfants).**

CONTENU : Le magazine doit comporter environ 30 pages en format A4 ou autre, avec une couverture impactante, un sommaire, une numérotation et les mentions légales. Il doit inclure les rubriques suivantes sans que cette liste soit exhaustive.

- Un éditorial du maire, qui présente le thème du magazine, les grands enjeux et les perspectives de la ville.
- Un dossier central, qui traite d'un sujet principal, en lien avec l'actualité, le développement, l'environnement ou la culture de la ville. Le dossier doit être illustré par des photos, des infographies, des témoignages, des chiffres clés, etc.
- Un dossier spécial, qui traite d'un sujet phare, en lien avec l'actualité, le développement, l'environnement ou la culture de la ville. Le dossier doit être illustré par des photos, des infographies, des témoignages, des chiffres clés, etc.
- Une ou deux pages historiques, qui reprend un facsimilé des archives (arrêtés, historiques, le plan de la ville au 12ème la reproduction d'un tableau)
- De deux à quatre pages dont les thèmes correspondront aux délégations consentis aux adjoints en fonction de l'actualité
- Un thème, une page sur l'histoire d'un nom de rue, d'un hameau, d'un quartier
- Une page, un thème qui met en avant un personnage, une activité, un commerce, une association Creçoise actuelle.
- 1 page réglementation municipale
- 2 pages « Une mise en avant » visuel (les événements passés)
- 3 Interviews de mise à l'honneur, avec photos ou dessins de : (2 pages max)
 - Un Creçois, dont l'histoire, l'activité professionnelle, associative, sportive, personnelle est à mettre à l'honneur (Par exemple
 - Un service de la Mairie pour le mettre en exergue
 - Un sujet de délégation (adjoint, un délégué sur un sujet particulier) (il peut y avoir 2 interviews)
- Une ou deux pages « associations » qui peut suivre une interview, avec l'actualité en quelques lignes et des photos. Ou bien tout simplement la liste et les coordonnées des associations.
- Une ou deux pages activité économiques, qui peut suivre une interview avec l'actualité ou les ouvertures des commerçants avec le plan des commerçants
- Deux pages travaux sous la forme d'un reportage photos sous-titrées
- Un page spécifique sur deux projets travaux mis en avant avec du texte
- Deux pages événements sous forme d'un reportage photos sous-titré
- 1 page avec des brèves, qui rapportent les faits divers, les nouveautés, les coups de cœur, les coups de gueule, les bons plans, les astuces, etc. Les brèves doivent être courtes, dynamiques, etc.
- 1 page sur les activités de l'agglomération

- Une ou deux pages à destination des jeunes ados/adultes, 9/14ans, en tout cas préparés ou en lien avec le CMJ2 (Conseil Municipal des jeunes)
- Une page pour parler des services, qui présente les différents services proposés par la mairie, les associations, les entreprises, etc. Les pages doivent être informatives, pratiques, pédagogiques, état civil/état civil.
- Expression politique (3 listes)

GRAPHISME : Le graphisme du magazine doit être cohérent, harmonieux, élégant et original. Il doit créer une identité visuelle forte et reconnaissable pour le magazine, en utilisant des éléments graphiques distinctifs, tels que des pictogrammes, des icônes, des encadrés, des bandeaux, etc. Il doit jouer avec les contrastes, les effets, les textures, les transparences.

NOM :

« *Crécy'Mag* » mais ouvert à d'autres propositions.

MODALITES : Les candidats à l'appel d'offre doivent envoyer leur dossier de candidature pour le 25 octobre 2024 12h au plus tard à l'adresse suivante : *Mairie de Crécy-la-Chapelle, Service communication, 3 rue du Général Leclerc, 77580 Crécy-la-Chapelle* ou voie dématérialisée à l'adresse mel suivante : dgs@crecylachpelle.eu avec copie à com@crecylachpelle.eu

Le dossier doit comporter :

- Un portfolio, qui présente les réalisations antérieures du candidat, en lien avec le domaine du magazine et des exemples de maquettes, de graphismes, de contenus, etc.
- Un devis, qui détaille de manière distincte le coût de la prestation telle que définie ci-dessus (Hors TVA + TVA) de la création de la maquette initiale et de la prestation propre à chaque parution suivante en indiquant le prix unitaire de chaque prestation, le prix total, les modalités de paiement en intégrant les détails suivants :
 - Offre financière pour la recherche, la création et la proposition d'une offre graphique ainsi que la mise en page d'un magazine de 30 pages, incluant les modifications et adaptations sur le modèle choisi.
 - L'offre financière pour la mise en page, la CAO et la PAO, le suivi, l'aide technique du magazine jusqu'au BAT et la mise en impression.
 - L'offre financière pour la mise en page, la CAO et la PAO, le suivi, l'aide technique du tirage du « Crécy Action » (4 pages A4) jusqu'au BAT et la mise en impression.
 - L'offre financière unitaire du tarif horaire pour des opérations régulières.

La prestation comprend par ailleurs la transmission patrimoniale et intellectuelle de la création aux services de la mairie.

SELECTION : Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- La créativité du candidat, qui doit faire preuve d'originalité, d'innovation, de sensibilité et de goût tout en prenant en compte les attentes de la mairie
- La compétence du candidat, qui doit avoir des connaissances, des expériences, des références et des garanties dans le domaine du magazine.
- L'offre financière